

 The logo features a stylized graphic of two overlapping arrows, one blue and one red, pointing upwards and to the right. To the right of the graphic, the text 'Entreprises Partenaires de la Défense' is written in a sans-serif font, with 'de la Défense' in red. Below this, a blue horizontal bar contains the website address 'entreprisespartenairesdeladefense.fr' in white text.	<u>Adhésion 2018</u> Association des entreprises partenaires de la Défense www.entreprisespartenairesdeladefense.fr contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
--	--

Association Loi 1901 (JO du 7 juin 2008) l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense.

Celle-ci est impliquée dans de très nombreux dossiers : innovation technologique, réinsertion professionnelle des militaires blessés en service, politique « achats », don de sang au profit des militaires blessés en service et des patients traités dans les hôpitaux militaires, évolution du dispositif Pacte Défense PME, base industrielle et technologique de défense (BITD) reconversion des militaires, protection du patrimoine scientifique et technique de la nation (PPST) financement, soutien au dispositif « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP) etc... et est également force de propositions auprès des plus hautes autorités du ministère sur des sujets très concrets.

L'Association des entreprises partenaires de la Défense c'est aujourd'hui :

- Un large panel d'entreprises adhérentes, de la TPE au grand groupe international.
- Une activité chaque mois en moyenne.
- Des visites VIP de salons professionnels (Eurosatory, Euronaval, Milipol...).
- L'organisation du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense.
- Une lettre trimestrielle au format pdf, Entreprises & Défense, outil d'information et de liaison diffusé aujourd'hui à plus de 11.000 contacts.
- Une « newsletter » électronique, Flash Infos.
- La publication d'une plaquette en français et en anglais présentant le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et son expertise.
- La publication d'une plaquette présentant le dispositif « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP).
- Un comité d'honneur qui regroupe des personnalités du monde civil et militaire susceptibles d'apporter expertise et conseils.
- Des contacts réguliers avec l'administration centrale et les plus hautes autorités du ministère, mais également les parlementaires, journalistes spécialisés, etc...

Tous les collaborateurs de l'Association sont des bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pourquoi nous rejoindre en 2018 ?

- Montrer d'une manière concrète l'intérêt que porte votre entreprise au ministère des Armées et à son évolution.
- Mieux connaître le ministère, son organisation, son évolution et ses besoins concrets.
- Si nécessaire, anticiper au mieux un partenariat avec le ministère des Armées dans le cadre de la réserve opérationnelle ou de la reconversion des militaires.
- Participer à des échanges de bonnes pratiques avec les autres entreprises adhérentes.
- Etre force de proposition auprès des plus hautes autorités du ministère des Armées.

 Entreprises Partenaires de la Défense entreprisespartenairesdeladefense.fr	<u>Adhésion 2018</u> Association des entreprises partenaires de la Défense www.entreprisespartenairesdeladefense.fr contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
---	---

Entreprise _____ Effectif global _____	
Secteur d'activité _____	Code NAF _____
Adresse _____	
Interlocuteur de l'Association _____	
Fonction _____	Téléphone _____
Portable _____	Mail _____

Demande son adhésion à l'Association pour l'année 2018 comme Membre Actif :

TPE < à 10 salariés	100 €
PME < à 250 salariés	250 €
Entreprises < à 5.000 salariés	500 €
Entreprises > à 5.000 salariés	750 €

Votre demande est à faire parvenir au siège de l'Association. Elle ne pourra être étudiée qu'accompagnée de ce document, d'un courrier officiel de demande d'adhésion de votre entreprise, d'une plaquette de présentation et d'un chèque correspondant au montant annuel de la cotisation. Si nécessaire, il est possible de demander une facture par mail.

Le Bureau de l'Association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion et ce sans avoir à en donner le motif. Si votre demande est acceptée, vous recevrez un courrier électronique de confirmation ainsi qu'un justificatif comptable. Il est bien évidemment inutile de retourner un dossier complet si votre entreprise a déjà été adhérente en 2017.

Prénom, nom, fonction, signature, date et cachet :